

Plan d'action pour l'intégration des femmes dans la prévention des conflits

@rib News, 13/02/2011 â€“ Source MAPLe Burundi, la RÃ©publique DÃ©mocratique du Congo (RDC) et le Rwanda vont adopter un plan d'action rÃ©gional sur la mise en Å“uvre de la RÃ©solution 1325 de l'ONU pour l'intÃ©gration des femmes dans la prÃ©vention des conflits, les processus de paix et de reconstruction post-conflit des pays de la rÃ©gion des Grands Lacs. L'adoption de ce plan d'action aura lieu lors d'une rÃ©union prÃ©vue les 14 et 15 fÃ©vrier Å Kinshasa Å l'initiative de l'association "Femmes Africa SolidaritÃ© (FAS)" en collaboration avec les ministÃ©res du Genre des trois pays. Cette deuxiÃ©me Consultation RÃ©gionale se dÃ©roule dans le cadre du projet rÃ©gional de mise en place des plans d'action nationaux, pour la mise en Å“uvre de la RÃ©solution 1325 du Conseil de SÃ©curitÃ© des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sÃ©curitÃ© au Burundi, en RDC et au Rwanda. L'organisation d'une consultation rÃ©gionale s'inscrit dans la ligne du projet, dont la conception a toujours revÃ©tu un caractÃ©re rÃ©gional. En effet, les trois pays partagent des frontiÃ©res et des expÃ©riences historiques communes en matiÃ©re de gestion des conflits et des vÃ©cus similaires pour les femmes en situation de guerre. La premiÃ©re Consultation RÃ©gionale avait eu lieu Å Bujumbura (Burundi) en aoÃ»t 2009 et au cours de laquelle les trois pays avaient prÃ©sentÃ© leurs plans d'action nationaux et validÃ© l'Ã©tude menÃ©e au niveau rÃ©gional afin de les harmoniser. AdoptÃ©e le 31 octobre 2000, la RÃ©solution 1325 reconnaÃ®t que les conflits armÃ©s affectent de maniÃ©re disproportionnÃ©e les femmes et les petites filles et souligne le rÃ©le capital que les femmes ont Å jouer dans la prÃ©vention, la gestion et le rÃ©glement des diffÃ©rends, ainsi que dans la reconstruction politique et socio-Ã©conomique en pÃ©riode post-conflit. La RÃ©solution 1325 incite par consÃ©quent les Etats Å adopter des politiques et programmes en faveur de l'Ã©galitÃ© des sexes, de l'intÃ©gration des femmes dans les processus de paix, de sÃ©curitÃ© et de dÃ©veloppement. Elle exige la participation effective des femmes et l'intÃ©gration de la dimension genre dans le domaine de la paix et de la sÃ©curitÃ© et offre un cadre propice Å l'action dans les domaines de la prÃ©vention des conflits, des nÃ©gociations de paix et de la consolidation de la paix.